

Trophées 41 Durable : De nouveaux trophées pour valoriser l'ensemble des actions en faveur du développement durable

En 2026, les « Trophées 41 par nature » évoluent et deviennent les « Trophées 41 Durable ». Destinés aux communes de moins de 3 500 habitants et aux jeunes de dix à vingt ans, ils ont pour objectif de mettre en lumière celles et ceux qui, partout sur notre territoire, s'engagent, transforment nos modes de vie et inventent le Loir-et-Cher de demain. Et cela, dans cinq thématiques différentes.

Depuis 2020 et l'adoption de son Agenda 2030, le département de Loir-et-Cher s'engage à mettre en œuvre et intégrer les Objectifs de développement durable (ODD) en montrant l'exemple dans son fonctionnement mais également au travers des politiques qu'il déploie.

Avec l'organisation des Trophées 41 Durable, le département souhaite identifier des acteurs engagés en faveur du développement durable, partager les bonnes pratiques, valoriser l'engagement et faire rayonner les bonnes idées et pratiques des Loir-et-Chériens.

Cinq thématiques et dix récompenses

Dès à présent et jusqu'au 31 août 2026, les collectivités loir-et-chériennes ainsi que les jeunes de dix à vingt ans (en groupe ou en individuel) peuvent [candidater en ligne](#) aux Trophées 41 Durable dans une des cinq catégories suivantes :

- Production et consommation locales et durables
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Adaptation et lutte contre le changement climatique
- Lien social et solidarité
- Bien-être, santé et cadre de vie

Plusieurs critères seront pris en compte par le jury (composé du président du conseil départemental, d'élus, d'agents et de partenaires du département) : la démarche participative, la prise en compte des dix-sept objectifs de développement durable, les répercussions environnementales (préservation de l'environnement et de la biodiversité, changement climatique, etc.), sociales (lien social, insertion, santé, etc.) ou encore économiques (création d'emplois, développement du territoire, etc.).

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de remise de trophées le 1^{er} octobre 2026, au cours de la semaine européenne du développement durable (18 septembre – 8 octobre).

« Après trois années d'existence, nous avons souhaité donner un nouveau souffle aux Trophées 41 par nature. Cela, en premier lieu, en redéfinissant leurs champs d'actions : les Trophées 41 Durable vont désormais au-delà de la biodiversité et comprennent l'ensemble des enjeux relatifs au développement durable. Puis, en l'ouvrant à encore plus de collectivités locales et de jeunes. Nous avons à cœur de les accompagner dans leurs projets en lien avec le développement durable, mais également de les inciter à en engager de nouveaux », a tenu à déclarer Pascal Hugué, vice-président du conseil départemental chargé de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, des associations environnementales, de la chasse et de la pêche.